

CONTACT

Crédit  Mutuel

LE MAGAZINE DES SOCIÉTAIRES

INNOVATIONS

Au service de l'humain
d'abord.

DOSSIER

Prélèvement à la source :
quelles conséquences ?



PAGE 3

ASSOCIATION

Partenaires au long cours avec la SNSM

PAGES 4/5

MUTUALISME

Eurojeunes, un concours pas comme les autres

PAGE 6

INNOVATIONS

Au service de l'humain d'abord

PAGE 7

ASSURANCES

Un sinistre ? Vite mon smartphone

PAGES 8/9

DOSSIER FISCALITÉ

Prélèvement à la source des revenus : quelles conséquences ?

PAGE 10

JEUNES

Partir étudier à l'étranger

PAGE 11

TRAVAIL

Je me déconnecte, c'est mon droit !

PAGES 12/13

AUTOMOBILE

Le covoiturage, un mode de déplacement qui a la cote

PAGE 14

RESSOURCES HUMAINES

La réalité virtuelle, futur lieu de formation

PAGE 15

LOISIRS

Faites vos jeux

GESTION DE BUDGET : ajoutez vos comptes externes

Le service Gestion de Budget, disponible sur le site et l'application Crédit Mutuel, s'enrichit de la fonction d'agrégateur de comptes. Ce service, qui vous permet entre autres fonctions, de visualiser, catégoriser, pointer vos recettes et dépenses⁽¹⁾ vous propose dorénavant de centraliser vos comptes d'autres banques⁽²⁾. Idéal pour obtenir une vue globale de votre budget.

SÉCURITÉ ET GESTION de vos données personnelles

Dans un contexte de transformation numérique, la protection de vos données personnelles est un enjeu crucial. Nécessaires pour personnaliser les services de votre conseiller et de votre banque, nous traitons vos données de manière transparente en vous informant clairement sur l'utilisation de celles-ci mais aussi en prenant toutes les mesures pour assurer leur stricte confidentialité. Ces informations sont utilisées dans votre intérêt et vous avez notamment un droit d'accès, de rectification et d'opposition conformément à la réglementation en vigueur⁽³⁾.

MEILLEUR GROUPE BANCAIRE français

En 2018, et pour la 7^e fois, le Crédit Mutuel a été élu meilleur groupe bancaire français par le magazine World Finance. Une distinction qui témoigne de la qualité de notre réseau, de notre capacité à innover, de notre expertise technologique et de la force de notre modèle coopératif.

PAIEMENTS FRAUDULEUX : une nouvelle alerte par SMS

Lutter contre les paiements frauduleux sur internet est pour le Crédit Mutuel une priorité. Vous informer en temps réel également. C'est pourquoi désormais, en cas de suspicion de fraude sur une opération d'achat à distance, vous recevrez un SMS d'alerte vous invitant à répondre. Vous pourrez ainsi aussitôt lever le doute et réactiver l'utilisation de votre carte, si vous êtes bien à l'origine de l'opération.

NOTRE GAMME DIVERSIFIÉE récompensée !

La gamme de nos fonds diversifiés a de nouveau été mise à l'honneur par la presse spécialisée. Le magazine "Mieux Vivre Votre Argent" nous décerne dans la catégorie banques à réseaux :

- le certificat de la "Meilleure Gestion Diversifiée" sur 1 an pour la 2^e année consécutive,
- le certificat de la "Meilleure Gestion Diversifiée" sur 5 ans pour la 3^e année consécutive.

Ces prix s'ajoutent au Trophée récompensant la "Meilleure gamme de fonds diversifiés" décerné par le Revenu pour la 3^e fois cette année. Ils confirment l'excellence de la gestion diversifiée⁽⁴⁾ et la qualité de notre offre, via notamment les fonds profilés de la gamme "les Essentiels" ainsi que les fonds flexibles Flexigestion.

CONTACT

LE MAGAZINE DES SOCIÉTAIRES

édité par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen – 67913 Strasbourg Cedex 9

Tirage de ce numéro : 673 000 exemplaires • Directeur de la publication : Jean-Luc Schenckbecher • Dépôt légal : 4^e trimestre 2018
• Rédactrice en chef/coordination : Carole Boulet • Rédaction : Corinne Maix, Carole Pecquet, service juridique de l'Automobile Club Association • Réalisation : CCS Atelier Graphique • Impression : SOFEDIS (03 88 14 89 00) • Malgré tout le soin apporté à sa réalisation, ce magazine ne peut être considéré comme contractuel. La validité des chiffres, conditions, réglementations vous sera confirmée par votre Caisse de Crédit Mutuel.

CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL ET CAISSES AFFILIÉES, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67913 Strasbourg cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances inscrits au registre national sous le numéro unique d'identification 07 003 758 (immatriculations consultables sous www.orias.fr), contrats d'assurances de ACM VIE SA et ACM IARD SA, entreprises régies par le code des assurances et MTRL, Mutuelle Nationale relevant du Livre II du code de la mutualité.

(1) Dans le cadre de votre service de banque en ligne CMUT DIRECT.

(2) Banque Populaire, BNP Paribas, Boursorama, Caisse d'Épargne, CIC, Crédit Agricole, Crédit Mutuel Bretagne, Crédit Mutuel Massif Central, Crédit Mutuel Sud-Ouest, Fortuneo, Hello Bank, La Banque Postale, LCL, Monabanq, Société Générale. La liste des banques accessibles au service s'enrichira progressivement.

(3) Retrouvez notre charte de protection des données à caractère personnel sur www.creditmutuel.fr.

(4) Les performances sont arrêtées au 30/06/2018, source Six pour les Corbeilles. Les performances sont arrêtées au 31/03/2018, source Morningstar pour les Trophées. **Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.** Les fonds sont gérés par CM-CIC Asset Management, société de gestion agréée par l'AMF sous le n° GP 97-138, SA au capital de 3 871 680 euros. Si vous souhaitez investir, il vous appartient de vous rapprocher de votre conseiller afin d'évaluer l'opportunité de cet investissement en fonction de votre situation personnelle et financière, vos objectifs et votre horizon de placement, votre sensibilité au risque et vos connaissances et expérience en matière de produits financiers. Les titres émis par ces fonds ne peuvent être ni vendus, ni conseillés à l'achat, ni transférés, par quelque moyen que ce soit, aux États-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), ni bénéficier directement ou indirectement à toute "US Person", y compris toute personne, physique ou morale, résidente ou établie aux États-Unis.



Photo de couverture : Gettyimages – Robert Daly.



Avec Ecofolio tous les papiers se recyclent.





SNSM

Partenaires au long cours avec la SNSM

Le 23 juin dernier, sur l'ensemble du littoral français, les usagers de la mer s'étaient donné rendez-vous pour parcourir symboliquement un mille nautique et ainsi rendre hommage aux 8 000 bénévoles de la Société Nationale de Sauvetage en Mer. Une mobilisation inédite du monde maritime organisée à la veille d'une grande parade nautique, dimanche 24 juin, sur la Seine à Paris. Réunis sur les plages, en mer et en plein cœur de Paris, plaisanciers, marins-pêcheurs ou équipages de la Marine nationale, ont voulu témoigner de la solidarité qui unit les gens de la mer en consacrant une journée à celles et ceux qui veillent à notre sécurité, en mer ou sur les plages françaises, 365 jours par an. Pour la SNSM, association qui a secouru 9 000 personnes l'an passé, cette deuxième édition aura permis de mobiliser encore plus largement les adeptes des loisirs nautiques et le grand public autour du sauvetage en mer, reconnu grande cause nationale depuis 2017.

Former, informer et secourir

Quand on pense sauvetage en mer, on imagine bien évidemment les équipages de la SNSM aux prises avec le "gros temps", les vagues qui se creusent et la fureur de l'océan. On les imagine moins par temps calme en été sur le bord d'une plage... Pourtant, sauver des vies, c'est savoir défier les éléments, mais c'est également ramener à bon port cet estivant kayakiste trop éloigné des côtes, retrou-

ver un enfant perdu ou aider ce nageur imprudent emporté par le courant...

Au quotidien, prévenir les risques liés aux activités maritimes de loisirs est essentiel. Grâce à leur contact avec les baigneurs et les vacanciers, les bénévoles savent comment conduire des actions efficaces de sensibilisation aux risques. Leurs cibles prioritaires : les plaisanciers, les enfants, les familles et même les sportifs, pour leur donner les bases d'une pratique de la mer plus sûre et plus responsable.

Des valeurs partagées

La SNSM et le Crédit Mutuel ont en commun d'être issus de l'engagement de femmes et d'hommes au service de l'intérêt général matérialisé par la sécurité maritime pour l'un et le développement du progrès social sur les territoires pour l'autre. Ils ont à relever les mêmes défis : former, impliquer, responsabiliser, et faire bénéficier des progrès de la technologie tous les acteurs dont ils ont la charge.

Leur organisation privilégie la proximité en s'appuyant, pour l'un, sur ses Caisses locales de Crédit Mutuel et, pour l'autre, sur ses stations SNSM, toutes deux étant des acteurs incontournables de la vie locale. C'est tout naturellement que le Crédit Mutuel s'est associé à la SNSM pour la journée nationale des sauveteurs en mer - Mille SNSM des 23 et 24 juin 2018.

Pour Pascal Durand, Directeur général de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel : "C'est une nécessité absolue que d'accompagner ces femmes et ces hommes qui s'engagent et dont l'action nous

→ ASSOCIATION

En soutenant en juin dernier l'organisation du Mille SNSM, le Crédit Mutuel contribue à l'action de la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM).



concerne tous, car ils œuvrent chaque jour pour notre sécurité."

Pour sceller ce partenariat, le Crédit Mutuel a principalement été présent sur les événements par de la communication visuelle. Certaines Caisses locales de Crédit Mutuel ont également commencé à se rapprocher des stations SNSM pour réfléchir à des actions communes. Les salariés de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel ont quant à eux pris part à l'événement en constituant une équipe de paddleurs pour l'Armada du sauvetage, le dimanche 24 juin.

DEVENIR SAUVETEUR

La SNSM est une association financée à 80 % par des fonds privés.

Ses sauveteurs bénévoles sont traditionnellement issus du monde professionnel de la mer (pêche, Marine nationale et Marine marchande), mais aussi de plus en plus du monde de la plaisance et des loisirs nautiques. Leur dénominateur commun ? Leur passion pour la mer et la volonté de s'engager sur une cause forte : le sauvetage de la vie humaine. Pour devenir sauveteur embarqué, il faut habiter à moins d'un quart d'heure d'une station, avoir plus de 18 ans et au maximum 66 ans. Selon vos qualifications et vos expériences, une formation peut être mise en place.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur : www.snsm.org.

→ CONCOURS DE DESSIN

Comme chaque année depuis 49 ans, le Crédit Mutuel organise un grand concours de dessin ouvert à tous les jeunes de 6 à 18 ans. Cette année, c'est sur le thème de la musique qu'il faudra être inspiré !



Gettyimages

Eurojeunes, un concours pas comme les autres !

Eurojeunes est un concours international de dessin qui rassemble les banques du mouvement mutualiste Raiffeisen de sept pays : la France, l'Allemagne, la Suisse, la Finlande, l'Autriche, l'Italie et le Luxembourg. Chaque année, un million de jeunes européens, répartis en quatre catégories (6-7 ans, 8-10 ans, 11-14 ans et 15-18 ans), participent à ce concours autour d'une thématique donnée.

La genèse d'Eurojeunes

Imaginé à l'occasion du 150^e anniversaire de la naissance de Frédéric-Guillaume Raiffeisen, inspirateur de la banque mutualiste, le concours Eurojeunes a permis de collecter, au fil des années, des mil-

lions de dessins. Il a été créé pour inciter les enfants et les adolescents à se confronter au monde dans lequel ils vivent, à réfléchir, à mettre à l'épreuve leur créativité dans le but d'en faire des acteurs impliqués dans leur vie et leur quotidien. Eurojeunes est l'occasion pour les jeunes générations d'aborder des sujets d'actualité variés tout en laissant libre cours à leur imagination. En 1969 par exemple, date de la première édition, les enfants se sont creusés les méninges sur le thème "Pars avec nous dans l'espace", thème faisant écho à l'un des plus grands bouleversements que le monde ait jamais connu : l'abolition de ses frontières terrestres au profit d'une nouvelle destination... la Lune.

Plus qu'un simple concours de dessin

Le concours propose donc chaque année un thème commun à tous les pays. Celui-ci doit pouvoir s'inscrire dans le programme pédagogique des élèves et les inviter à réfléchir sur des sujets de société. Le Crédit Mutuel est d'ailleurs très impliqué auprès de la communauté enseignante notamment au travers de son réseau dédié au monde de l'éducation : le Crédit Mutuel Enseignant.

Les thèmes sont sélectionnés chaque année par un groupe international, puis testés au préalable auprès d'enfants et d'enseignants. À travers ce concours et les sujets choisis, le Crédit Mutuel met

en lumière et transmet ses valeurs de solidarité, aide, partage et mutualisme. L'engouement pour Eurojeunes est tel que, grâce à son nombre impressionnant de participants, le concours est classé au Guinness Book des Records depuis 1990 !

La musique mise à l'honneur cette année

Pour cette 49^e édition, les jeunes devront plancher sur le thème : "Quand la musique te transporte". Et oui, le dessin n'est pas la seule fibre créative qu'encourage le Crédit Mutuel !

Depuis plus de 15 ans, le Crédit Mutuel soutient la musique sous toutes ses formes et a déployé plus d'une trentaine de grandes opérations musicales, lui permettant ainsi de s'imposer comme le partenaire majeur dans ce milieu.

Fédérer tous les publics, capter l'attention de toutes les générations, est devenu l'une des missions principales de "la banque de la musique". Que ce soit à travers le parrainage de grands rendez-vous musicaux ou le soutien aux associations et aux projets qui favorisent l'accès à la musique pour tous, le Crédit Mutuel accompagne ceux qui aiment la musique. Quoi de plus logique pour une banque qui appartient à ses clients, que de vouloir rassembler autour d'une passion commune ?

À nos jeunes à présent de nous montrer leur vision de la musique, de nous surprendre et d'être original !

Côté pratique

À l'encre de Chine ou à l'aquarelle, traitement numérique de l'image ou composition photographique toutes les techniques sont autorisées à l'exception d'une seule : la reproduction ou la copie. Affiche, caricature ou montage, là aussi les jeunes sont libres de choisir ! Seule condition à respecter : le dessin doit être au format A3 (42 x 30 cm).

Le dessin sera ensuite jugé sur les critères suivants : l'impression d'ensemble, l'originalité, l'expressivité, la puissance du message, le côté unique et personnel. Le jury national fait une présélection d'une dizaine de dessins par tranche d'âge et la proposera au vote des internautes. Le vote sur internet comptera comme une voix dans la délibération pour le palmarès final.

THÉMATIQUE PAR CATÉGORIE

6-7 ans et 8-10 ans : La musique dans ton quotidien

La musique et les sons jouent un grand rôle dans ta vie de tous les jours. Sur le chemin de l'école, quand tu chantes avec tes amis, quand tu fais du sport ou que tu joues à la maison : la musique fait partie de tous ces moments. Quand tu penses à la dernière victoire de ton équipe sportive favorite, à un concert ou à ta playlist du moment, certaines chansons te viennent directement en tête. D'ailleurs, tu reconnais certains de tes films ou de tes séries préférés aux premières notes de leur générique.

Montre-nous comment la musique et les sons enrichissent ton quotidien. Tu joues d'un instrument ou tu as un beau souvenir lié à la musique ? Dessine-le !

11-14 ans : La musique et ses effets

Quelle que soit ton humeur, il y a toujours un son ou une chanson qui représente ce que tu ressens. Que tu sois heureux, triste ou soucieux, la musique peut influencer tes émotions. D'ailleurs, il y a sûrement certains groupes ou certains musiciens qui t'accompagnent à travers les moments forts de ton quotidien, qu'ils soient bons ou mauvais. Quel style de musique illustre le mieux ce que tu ressens ou ce à quoi tu t'identifies ? Et dans quels moments préfères-tu au contraire être au calme, sans aucun son autour de toi ? Montre-nous ce que la musique signifie pour toi !

15-18 ans : La musique, tout un monde

La musique est intemporelle et traverse les frontières. Elle relie les temps, les cultures et les gens. Quand tu entends de la musique ou des chansons de la génération de tes parents, tu t'immerges directement dans un univers différent. Avec des mélodies et des musiques venues de contrées éloignées, tu pars instantanément en voyage. Lorsque tu partages des expériences telles que des concerts, des festivals ou des sorties avec tes amis, la musique t'unit à ceux qui t'entourent. Grâce à la musique, tu peux exprimer qui tu es ou qui t'inspire. La musique peut même faire plus encore : elle peut véhiculer des messages, des problèmes et des points de vue qui te font réfléchir.



Calendrier

La date de limite de dépôt des dessins en Caisse de Crédit Mutuel est fixée au 31 mars 2019. Début avril, les jurys locaux auront lieu et le jury national se tiendra fin du mois. Les 10 dessins présélectionnés par le jury national seront mis en ligne et soumis au vote des internautes du 10 au 29 mai pour une publication des résultats début juin. La finale internationale aura lieu à Vienne du 26 au 30 juin.

Pour tout connaître de ce concours et pour voter pour vos dessins préférés, rendez-vous sur la page dédiée : www.eurojeunes.creditmutuel.fr. Bonne chance aux artistes en herbe !

DOTATIONS⁽¹⁾

- **AU NIVEAU INTERNATIONAL :** les lauréats remportent un trophée⁽²⁾.
- **AU NIVEAU NATIONAL :**
 - **1^{er} prix toutes catégories :** 4 invitations 1 jour 2 Parcs à Disneyland® Paris⁽³⁾
 - **2^e prix toutes catégories :** une enceinte audio sans fil accompagnée d'un casque audio⁽⁴⁾
 - **3^e prix toutes catégories :** une enceinte audio sans fil⁽⁵⁾.
- **AU NIVEAU LOCAL :** des goodies sélectionnés par la Caisse de Crédit Mutuel.

(1) Règlement disponible sur eurojeunes.creditmutuel.fr ou sur simple demande dans une Caisse de Crédit Mutuel participante.

(2) Sans valeur marchande.

(3) La durée de validité des invitations est limitée, elle sera indiquée lors de la remise du lot. Valeur commerciale : 90 euros l'unité, soit un total de 360 euros pour les 4 invitations.

(4) Valeurs commerciales approximatives des lots : 200 euros pour les 6-7 ans et les 8-10 ans, 300 euros, pour les 11-14 ans, 350 euros, pour les 15-18 ans.

(5) Valeurs commerciales approximatives des lots : 100 euros pour les 6-7 ans et les 8-10 ans, 150 euros, pour les 11-14 ans, 250 euros, pour les 15-18 ans.

→ INNOVATIONS

L'arrivée du digital génère quantité d'innovations dans le secteur bancaire. Mais elles n'ont de sens que si elles vous simplifient la vie !



Au service de l'humain d'abord !

Cette révolution a pour but principal de répondre à vos nouvelles attentes de clients de plus en plus acquis au numérique. Avec plus de 250 innovations déployées au cours de ces deux dernières années, le Crédit Mutuel fait figure de leader dans son secteur, avec pour ligne de conduite de privilégier les innovations de fond, utiles au quotidien, plutôt que les innovations gadgets.

Simple comme bonjour !

C'est avec cette promesse que votre banque développe sans cesse des nouveautés qui vous simplifient le quotidien. Savez-vous par exemple que vous pouvez très facilement moduler temporairement le plafond de votre carte de paiement depuis votre ordinateur, tablette ou smartphone, pour régler une dépense imprévue ou un voyage par exemple⁽¹⁾ ?

Autre nouveauté, très pratique entre amis ou en famille : la possibilité d'effectuer des remboursements sur vos comptes avec un simple numéro de téléphone et l'application Crédit Mutuel sur votre mobile.

Pour faciliter vos achats imprévus ou coups de cœur, sachez aussi qu'après acceptation de votre crédit consommation, vous pouvez l'activer quand vous le voulez depuis votre espace personnel sur le site ou l'application Crédit Mutuel⁽¹⁾. Les fonds

seront alors immédiatement mis à votre disposition sur votre compte courant⁽²⁾. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Prenez de l'assurance

Le Crédit Mutuel a également développé des services innovants en lien avec l'assurance de vos biens et leur sécurité. Même s'il s'agit de situations auxquelles on aime moins penser : en cas de pépin chez vous ou avec votre voiture, vous pouvez déclarer un sinistre depuis votre espace personnel sur le site ou l'application Crédit Mutuel⁽¹⁾. La photo d'un devis, d'une facture d'origine et du bien endommagé... vos démarches sont simplifiées (voir article page ci-contre).

Et si vous avez souscrit au système de télésurveillance de votre domicile Crédit Mutuel Protection Vol, vous pouvez activer ou désactiver votre alarme à distance avec votre smartphone. Tout intrus sera pris en photo, qui sera transmise au Centre de Surveillance et sur votre smartphone !

Accompagné quand vous voulez !

Toutes ces innovations décuplent votre autonomie pour gérer votre argent et vos assurances 24h/24 selon votre dis-

ponibilité et vos besoins. Cette liberté ne doit en rien sacrifier l'aide que peut vous apporter votre conseiller chaque fois que cela vous est nécessaire pour une question ou un changement de situation. C'est pourquoi, le Crédit Mutuel a fait le choix de mettre sa technologie au service d'un contact plus simple, plus direct, et toujours sécurisé avec votre conseiller. Ainsi, depuis l'application ou votre espace personnel sur le site Crédit Mutuel, vous pouvez lui envoyer un mail ou prendre rendez-vous dans son agenda en ligne⁽¹⁾.

Le meilleur de l'homme et du digital

Tel est le parti pris de la politique d'innovation du Crédit Mutuel qui n'a de sens que si elle permet d'améliorer nos relations. Cette philosophie, portée par des valeurs mutualistes, ambitionne également de proposer des innovations accessibles à tous, aussi bien par leurs tarifs que par leur simplicité d'utilisation, comme peuvent l'apprécier au quotidien nos 7,8 millions de clients-sociétaires.

(1) Dans le cadre de votre service de banque en ligne CMUT Direct.

(2) Hors crédit amortissable. Voir détails et conditions auprès de votre conseiller ou sur www.creditmutuel.fr.



Gettyimages

→ ASSURANCES

25 % des sinistres auto et habitation sont aujourd'hui déclarés selon ce nouveau mode de transmission aux Assurances du Crédit Mutuel.

Un sinistre ? Vite mon smartphone !

Laura fallu à peine plus d'un an pour installer ce service tout confort dans les nouvelles habitudes des assurés auto et habitation du Crédit Mutuel. Il faut dire que sa simplicité et sa rapidité cumulent les avantages, et d'abord, sa disponibilité totale.

Accessible 24h/24

Imaginez le vol ou la casse de votre appareil photo lors de vos vacances, un dégât des eaux lors d'un long week-end, un accident de la route en pleine nuit... Les sinistres ont rarement le bon goût de se produire lors des horaires de bureau, au moment où on dispose de toutes les coordonnées et pièces utiles pour prévenir son assureur. Avec le service d'e-déclaration disponible pour les clients titulaires d'un contrat d'assurance auto et/ou habitation du Crédit Mutuel, vous déclarez un sinistre sur votre smartphone, depuis l'application gratuite Crédit Mutuel ou sur ordinateur depuis votre espace personnel sur le site⁽¹⁾.

Comment ça marche ?

C'est simple et sécurisé, puisque vous vous êtes préalablement identifié. Sur internet ou sur mobile, vous cliquez sur Déclarer/Suivre un sinistre, puis vous vous laissez guider question après question : quelle est la nature du sinistre ? Un accident de la route, un vol, un incendie,

un bris de glace, une inondation, une catastrophe naturelle, des dommages causés par des enfants avec un ballon⁽²⁾... Quels sont les détails et les circonstances du sinistre ? Est-il associé à des dommages, à des blessés ? Dès validation de votre e-déclaration, un gestionnaire vous indique les démarches à entreprendre. Chaque étape est enregistrée, ce qui vous permet de poursuivre votre déclaration à tout moment, dans les dix jours qui suivent l'ouverture du dossier, s'il vous manque une pièce.

Compléter et suivre le dossier

Vous pouvez joindre en ligne des justificatifs pour appuyer votre déclaration en téléchargeant des documents de votre ordinateur ou en prenant des photos directement avec votre smart-

phone (factures par exemple). Chaque pièce est prise en compte immédiatement puis vous êtes guidé pas à pas dans toutes les démarches à venir. Dans le cadre d'un sinistre auto, vous pouvez même choisir le garage partenaire et fixer la date de l'expertise.

Pour finir, vous recevez un récapitulatif de votre déclaration, dès qu'elle est validée par les Assurances du Crédit Mutuel, par email ou sms dans un délai de 24 à 48 heures.

À tout moment, vous pouvez suivre la progression de votre dossier jusqu'à son règlement final, mais si vous avez une question à poser, un gestionnaire Constatel pourra prendre le relais par téléphone pour vous accompagner. Déclarer un sinistre simplement, ça change l'assurance !

ASSURANCE DES EMPRUNTEURS : VOS FORMALITÉS MÉDICALES SIMPLIFIÉES

Quand vous souscrivez un contrat d'assurance des emprunteurs, les formalités médicales requises par l'assureur peuvent être longues et fastidieuses. Aux Assurances du Crédit Mutuel, vous pouvez les réaliser en ligne, quand et où bon vous semble, de manière totalement sécurisée. Accessible via votre espace personnel⁽¹⁾ sur notre site www.creditmutuel.fr, le service d'e-Acceptation Médicale vous garantit en plus la rapidité, le suivi et la confidentialité de vos démarches.

(1) Dans le cadre de votre service de banque en ligne CMUT Direct. (2) Hors déclaration protection juridique.

→ FISCALITÉ

Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu entrera en application le 1^{er} janvier prochain. Qu'est-ce que cela implique pour les contribuables français ?



Gettyimages

Prélèvement à la source des revenus : quelles conséquences ?

Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu portera principalement sur les traitements et salaires, pensions et retraites, revenus de remplacement (allocations chômage notamment), revenus des indépendants et fonciers. Sans modifier les règles de calcul, il a pour objectif de rendre le paiement de l'impôt "contemporain" en supprimant le décalage entre la perception des revenus et le paiement de l'impôt sur ces revenus.

Calendrier

Vous avez pris connaissance de votre taux de prélèvement dès votre déclaration de revenus en ligne (2018 sur vos revenus 2017) puis sur votre avis d'impôt. Dès lors,

vous avez pu opter, jusqu'au 15 septembre, pour des taux individualisés.

L'administration fiscale a communiqué ensuite à votre employeur (ou aux autres verseurs de revenus comme les caisses de retraite) votre taux de prélèvement retenu. Dès le premier revenu versé en 2019, ce taux de prélèvement sera appliqué à votre salaire, votre pension ou votre revenu de remplacement : le prélèvement à la source sera automatique, et apparaîtra clairement sur votre fiche de paie. Il sera ensuite actualisé en septembre 2019 pour tenir compte des changements éventuels consécutifs à la déclaration des revenus de 2018 effectuée au printemps 2019.



L'impôt est prélevé directement à la source et déduit automatiquement sur la fiche de paie.



Déclaration de revenus 2018 pour fixer le nouveau taux de prélèvement, applicable à compter de septembre 2019.



L'administration fiscale envoie le nouveau taux de prélèvement à l'employeur ou à la caisse de retraite.

2018 : année de transition ?

Il n'y aura pas de double prélèvement en 2019 sur les salaires, les retraites, les revenus de remplacement, les revenus des indépendants et les revenus fonciers récurrents, dès lors que ces revenus recouvrent le caractère de "courant".

L'impôt normalement dû au titre des revenus dits "courants", perçus en 2018 sera annulé par le Crédit d'Impôt Modernisation du Recouvrement (CIMR). Les revenus dits "exceptionnels" par nature (sommes reçues au titre de la participation et/ou intéressement non affectées à un Plan d'épargne entreprise par exemple, ...) ainsi que les autres revenus exclus du champ du prélèvement

perçus en 2018 (plus-values mobilières et immobilières, revenus de capitaux mobiliers,...), resteront imposés en 2019 selon les modalités habituelles, y compris l'année de transition.

Changement de situation

Certains changements de situation (variation de salaire par exemple...) seront pris en compte immédiatement, puisque le taux de prélèvement sera appliqué aux revenus effectivement perçus. En cas de variation significative de l'impôt prévisible, ou autres changements de situation (mariage, naissance, décès...), vous pourrez, si vous le souhaitez, demander une mise à jour en cours d'année du taux de prélèvement à la source. À tout moment, vous pourrez simuler le changement et valider la demande sur le site impots.gouv.fr.

Avantages fiscaux

Les avantages fiscaux donnés sous forme d'abattement seront automatiquement intégrés dans le taux du prélèvement à la source, notamment celui de 10 % pour frais professionnels, ou l'abattement assistant maternel.

Réductions et crédits d'impôt

Initialement, le bénéfice des réductions et des crédits d'impôt acquis au titre de 2018 prévoyait leur versement à l'été 2019 au moment du solde de l'impôt.

Les contribuables bénéficiant en 2018 d'un crédit d'impôt "service à la personne" (frais de garde des enfants de moins de 6 ans et emploi à domicile) ou de la réduction d'impôt "dépenses d'accueil en EHPAD" devaient recevoir un acompte de 30 % en janvier 2019. Le 4 septembre dernier,

le gouvernement a décidé, de doubler cette somme versée. Ainsi, l'acompte qui sera versé dès le 15 janvier 2019, atteindra donc 60 % de l'avantage fiscal total.

De plus et selon le ministère, ce dispositif sera par ailleurs étendu aux réductions d'impôts en faveur de l'investissement locatif et relatifs aux dons associatifs. D'autres crédits et/ou réductions d'impôt comme le crédit d'impôt transition énergétique (CITE) ou la réduction d'impôt liée à la souscription FCPI (fonds communs de placement dans l'innovation) et FIP (fonds d'investissement de proximité), etc. ne sont pas concernés par le versement de cet acompte et seront remboursés à l'été 2019.

Travaux réalisés dans un bien immobilier à usage locatif

Un dispositif dérogatoire prévoit que les travaux (sous conditions d'éligibilité) soient déductibles des revenus fonciers 2019, à hauteur de la moyenne des travaux réalisés en 2018 et 2019. Ainsi, avec la mise en place du prélèvement à la source, ce dispositif peut n'apporter qu'une compensation partielle aux propriétaires qui réalisent des travaux dans leur bien locatif en 2018 et/ou en 2019.

Versement effectué sur un Perp et assimilés⁽¹⁾ en 2018

Les revenus dits "courants" perçus en 2018 ne seront pas imposés, du fait de la mise en place du prélèvement à la source (CIMR), rendant ainsi "sans effet fiscal" la déductibilité des cotisations versées en 2018 (et en l'absence de revenus dits "exceptionnels"). Cependant, pour ceux qui



Gettyimages

Devrai-je continuer à déclarer mes revenus chaque année ?

Oui, une déclaration de revenus est nécessaire chaque année. C'est d'ailleurs cette déclaration qui permettra l'imputation de réductions ou l'octroi de crédits d'impôts.

Je ne paie pas d'impôt sur le revenu aujourd'hui. Vais-je être prélevé à la source ?

Pour les contribuables non imposables l'année précédente (avant réduction et/ou crédit d'impôt) du fait de leurs revenus ou de leur situation familiale, la DGFIP transmettra un taux de 0 % à leur employeur s'ils sont salariés. Aucun prélèvement ne sera alors effectué sur leur salaire (ou revenu de remplacement).

Mon employeur sera-t-il désormais au courant de ma situation fiscale ?

Vous ne donnez aucune information à votre employeur ou votre caisse de retraite. C'est l'administration qui reste votre interlocuteur, et c'est à l'administration fiscale que vous continuerez d'adresser votre déclaration d'impôt. La seule information transmise au collecteur est le taux de prélèvement, qui ne révèle aucune information spécifique.

Si vous ne souhaitez toutefois donner aucun indice de l'existence d'autres revenus dans votre foyer fiscal, vous pouvez choisir qu'aucun taux ne soit transmis à votre employeur, qui utilisera alors un taux neutre correspondant à votre rémunération et qui ne tiendra pas compte de votre situation de famille.

Je gagne moins que mon conjoint, comment cela sera-t-il pris en compte dans mon impôt sur le revenu ?

Les contribuables en couple peuvent opter, sans modifier le niveau du prélèvement attendu pour le foyer, pour un taux de prélèvement individualisé en fonction du niveau de revenus de chacun, le taux étant calculé par l'Administration fiscale.

ont effectué des versements sur un Plan d'épargne retraite populaire (Perp) les années précédentes ou qui souhaitent réaliser des versements en 2019, il n'est pas opportun de réduire ou supprimer les versements Perp en 2018. En effet, lorsque les versements réalisés sur un Perp en 2018 sont inférieurs aux versements réalisés en 2017 et 2019, les versements réalisés en 2019 ne seront déductibles qu'à hau-

teur de la moyenne des versements réalisés en 2018 et 2019. Les avantages fiscaux ne doivent pas constituer la seule raison d'une opération. Le traitement fiscal dépend de votre situation personnelle et est susceptible d'évoluer. Pour en savoir plus, rapprochez-vous de votre conseiller

(1) PREFON, COREM, CRH.

→ JEUNES

Un étudiant sur quatre réalise aujourd'hui un séjour à l'étranger pour ses études⁽¹⁾ ! Si tel est le projet de votre enfant, voici quelques conseils pour l'aider à bien se préparer.



Gettyimages

Partir étudier à l'étranger

Derrière cet engouement à suivre une partie de son cursus ou un stage au-delà des frontières, on trouve de multiples motivations : la pratique d'une langue, l'ouverture aux autres et à un autre mode de vie, mais aussi un atout à mettre bien en évidence sur son CV. Mais pour assurer la réussite de ce projet, il est nécessaire de bien préparer le départ de votre enfant.

Partir au bon moment

La réforme LMD (Licence Master Doctorat), prévue au départ pour la construction de l'Espace Européen de l'Enseignement supérieur, a grandement facilité les questions d'équivalences pour les études hors Europe. Il est donc préférable de partir à l'étranger après avoir validé un cycle complet (après le bac, une licence ou un master).

Anticiper son budget

Pour partir sereinement, rien ne vaut un budget bien anticipé. Les frais de scolarité varient d'un pays à l'autre et s'envolent rapidement hors de l'Europe. À titre d'exemple, comptez 10 000 euros pour une année universitaire en Australie, 12 000 euros pour le Canada et 15 000 euros pour les Etats-Unis.

Pour alléger leur budget, la plupart des étudiants prévoient d'avoir un petit job sur place en parallèle de leurs études. Dans ce cas, vérifiez que le visa étudiant du pays l'autorise.

Financer son projet

Dans le cas où ce petit boulot ne suffit pas, de nombreuses bourses existent.

Contrairement aux idées reçues, les aides pour des études hors de l'Hexagone ne sont pas réservées aux seuls étudiants boursiers et sont parfois cumulables. N'oubliez pas de solliciter les collectivités territoriales (Conseil régional, Conseil départemental, Chambre de Commerce, etc.). Si l'effort s'avère encore trop lourd, votre conseiller Crédit Mutuel étudiera avec vous les meilleures solutions pour financer⁽²⁾ ce projet.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Il pourra également rédiger une lettre garantissant les capacités financières de votre enfant auprès de son université ou école d'accueil⁽³⁾, sachant qu'il n'est pas obligatoire d'ouvrir un compte sur place.

Utile

Vous souhaitez des conseils pratiques selon la destination de votre enfant, de l'aide pour ses recherches d'université, de stage...

Découvrez le site www.etudionsaetranger.fr, une mine d'informations sur les études à l'étranger.

BON PLAN CRÉDIT MUTUEL

Avant de boucler ses valises : activez auprès de son conseiller l'option Go Abroad⁽⁴⁾, inclus dans l'Eurocompte Jeune de votre enfant, afin qu'il bénéficie d'avantages tarifaires pour payer à l'étranger : pas de frais sur les paiements à l'étranger, pas de frais sur les retraits⁽⁵⁾, un virement sans frais par mois⁽⁶⁾.

Côté santé aussi le Crédit Mutuel a tout prévu avec l'assurance Santé Jeunes à l'Étranger. Il bénéficie ainsi du remboursement des frais de santé et d'une assistance voyage prenant en charge le rapatriement, les frais de secours et l'assistance juridique en cas de nécessité. Ce service comprend, en plus, une assurance⁽⁷⁾ couvrant l'interruption des études, l'impossibilité de se présenter à un examen, les dommages aux bagages et la responsabilité civile. De quoi le laisser partir l'esprit tranquille !

(1) Source : Observatoire National de la Vie Etudiante, Enquête conditions de vie des étudiants (2013).

(2) Après étude et sous réserve d'acceptation de votre dossier.

(3) Mise à disposition des lettres sous réserve d'acceptation par la Caisse de Crédit Mutuel.

(4) Go Abroad : partir à l'étranger. Les avantages tarifaires sont réservés aux étudiants de moins de 26 ans détenteurs d'un Eurocompte Formules Jeunes ou VIP Confort, dans la limite d'un an maximum.

(5) Gratuité de tous les retraits (hors frais éventuels de correspondants étrangers) dans la zone euro et de quatre retraits mensuels hors zone euro. À partir du 5^e retrait mensuel hors zone euro, ils sont payants au tarif de 3,30 euros + 2,25 % du montant, avec un maximum de 8,20 euros.

(6) Aucuns frais d'émission de virement ne sera facturé par le Crédit Mutuel dans le cadre de cette offre, sous réserve que les données obligatoires (code BIC, IBAN, BBAN) soient complètes et bien remplies. Au-delà d'un virement par mois, voir tarifs indiqués dans la convention clarté.

(7) La couverture santé peut être souscrite seule ou dans le cadre d'une offre globale sur une durée de 1 à 12 mois. La cotisation est fonction du pays de résidence et de la durée de souscription. Voir conditions en Caisse. L'ensemble des offres et services proposés est soumis à conditions, dont le détail vous sera précisé en Caisse. Voir modalités, garanties et exclusions éventuelles dans la notice d'information disponible en Caisse.

→ TRAVAIL

Lire ses emails professionnels en soirée ou en vacances peut nuire gravement à la vie familiale et professionnelle...



Je me déconnecte, c'est mon droit !

Derrière cet avertissement satirique, se cache un vrai problème de bien-être. Trois cadres sur quatre consultent leurs emails professionnels en vacances ! Mais 51 % d'entre eux considèrent comme un facteur de stress cet accès aux communications professionnelles pendant leurs absences⁽¹⁾. Employés modèles ? Bourreaux de travail ? Et si le digital qui envahit nos vies nous privait très sournoisement du droit à la déconnexion, du droit à ne pas être joignable hors de notre temps de travail ? La loi Travail reconnaît officiellement ce droit, sans imposer de réelles contraintes. Les entreprises les plus vertueuses s'organisent pour réguler les excès. Mais nous, que pouvons-nous faire pour déconnecter de temps en temps ?

Des efforts côté entreprises

Certaines entreprises et institutions bloquent les serveurs d'emails de 20 h à 7 h du matin, d'autres multiplient les messages pour décupabiliser les salariés de ne pas répondre à leurs emails pendant leur période de repos, ou interdisent de ramener son ordinateur portable à la maison... Hélas, ce problème de déconnexion volontaire est d'autant plus délicat à résoudre que l'accès à ces outils est reconnu comme positif sur la qualité du travail. Là où le bât blesse,

c'est quand ces nouvelles technologies rendent poreuse la frontière entre vie privée et vie professionnelle. Les télétravailleurs et les indépendants, qui ont leur bureau à domicile, y sont confrontés depuis longtemps et maîtrisent peut-être mieux cette nécessaire séparation privé/professionnel.

Des risques qui coûtent cher

Toutes ces initiatives positives témoignent d'une prise de conscience des entreprises vis-à-vis des risques associés à une intrusion des nouvelles technologies dans la vie privée. Burn out, charge mentale, détérioration de la vie privée peuvent aussi avoir de lourdes conséquences en termes de contre-performance des salariés et peser sur leur bien-être au travail. Même les géants du web commencent à l'entendre et proposent des fonctions "bien-être numérique" qui limitent le temps passé sur certaines applications ou des compteurs de temps passé sur leur plateforme pour inciter à autoréguler sa connexion.

De bonnes résolutions côté salariés

Le décrochage est donc bel et bien à notre main. Sevrage ou déconnexion volontaire, stages et séminaires, applications... "Le digital detox" est en passe de devenir un vrai marché pour tous

ceux qui ne parviennent pas à gérer leurs connexions. Avant d'en arriver là, quelques bonnes pratiques peuvent aider les moins "intoxiqués" d'entre nous : à chaque absence du bureau, programmez un message d'absence. Libérez-vous des notifications de votre messagerie et des réseaux sociaux et imposez-vous de consulter vos messages seulement une à deux fois par jour. En vacances, n'hésitez pas à éteindre ou à oublier votre téléphone une journée complète. Bref : sortez la tête de l'écran, demandez-vous pourquoi vous vous connectez, exercez votre droit à la liberté !

QUE DIT LA LOI ?

La loi Travail, entrée en application depuis janvier 2017, ne donne pas de définition claire et précise de ce droit à la déconnexion. Elle laisse aux entreprises de plus de 50 salariés la charge de définir leurs modalités de déconnexion qui sont négociées annuellement par accord d'entreprise. À défaut, elles ont l'obligation de rédiger une charte de régulation de l'utilisation des outils numériques.

(1) Étude Ifop – Secorex "L'hyperconnexion au travail" de juillet 2017.

→ PARTAGER SES TRAJETS

Conducteur ou passager, le point sur tout ce que vous devez savoir si vous souhaitez vous laisser tenter.



Gettyimages

Le covoiturage, un mode de déplacement qui a la cote

Plus qu'un phénomène de mode, le covoiturage est souvent plébiscité pour son côté convivial, mais aussi et surtout, pour la réduction du coût de transport. Mais attention, cela implique aussi des obligations à la fois pour le conducteur et pour les passagers.

Qu'est-ce que le covoiturage ?

Selon le Code des transports, le covoiturage se définit comme "l'utilisation en commun d'un véhicule par un conducteur et un ou plusieurs passagers, effectuée à titre non onéreux, excepté le partage des frais, dans le cadre d'un déplacement que le conducteur effectue pour son propre compte".

Attention : si vous proposez à un ou plusieurs passagers de vous accompagner lors de vos déplacements, vous ne pouvez

leur réclamer qu'un prix correspondant aux frais générés par l'utilisation de votre voiture (frais de péage, carburant, assurance et usure) et en aucun cas réaliser un bénéfice. À défaut, vous pourriez être considéré comme réalisant une activité commerciale de transport !

Comment ça marche ?

Le covoiturage peut s'effectuer de particulier à particulier ou via des plateformes en ligne qui se chargent de mettre en rapport des personnes proposant un trajet (le conducteur) avec des personnes désireuses de l'effectuer (le passager). Cette mise en relation via des prestataires, donne généralement lieu à l'application de frais. Pour éviter une mauvaise surprise, pensez à vérifier les montants de frais qui vous seront éventuellement appliqués !

- Où suis-je récupéré ?
Où suis-je déposé ?

Une signalisation a été créée en janvier 2016, pour indiquer la présence d'emplacements de stationnement réservés au covoiturage. Pour autant, sachez qu'un covoiturage peut tout à fait être réalisé hors de ces emplacements dédiés. Il suffit que le conducteur et son passager s'accordent sur le lieu du rendez-vous. Pour faciliter les opérations d'embarquement et de dépose, préférez un lieu accessible et définissez explicitement une adresse pour éviter toute ambiguïté qui retarderait votre trajet.

- Quel prix ?

Le prix du trajet doit correspondre au partage entre occupants du véhicule des frais générés par le trajet : frais de carburant, de péage, d'assurance et d'usure de la voiture. Les plateformes dédiées au

covoiturage proposent des simulateurs de calcul pour estimer le coût des déplacements proposés.

N'hésitez pas à consulter régulièrement les différents sites de covoiturage existants et à comparer les tarifs proposés pour faire jouer la concurrence selon le trajet que vous envisagez de réaliser !

- **À quel moment dois-je payer ?**

Lors d'une réservation réalisée via une plateforme dédiée, il vous est demandé de procéder à la consignation de la somme correspondant au prix de votre trajet. Le montant est débloqué et versé au conducteur une fois la prestation de voyage effectuée. Lors d'un covoiturage en direct avec un particulier, ne versez le montant de votre déplacement qu'une fois votre destination atteinte.

- **Suis-je limité dans la taille de mes bagages ?**

Lors de la réservation de votre place, il vous est généralement demandé de préciser le volume de vos bagages. Ayez une appréciation objective de la taille de vos bagages, au risque de devoir les laisser sur place...

- **Si le conducteur annule son trajet ou en cas de retard, suis-je indemnisé de ma réservation ?**

Le covoiturage étant une prestation réalisée entre particuliers, elle ne relève pas des règles protectrices du droit de la consommation. Par conséquent, en l'absence de clauses prévues dans un contrat, vous ne pouvez prétendre au versement d'une indemnité supplémentaire (hors frais de réservation et prix du trajet) pour les désagréments rencontrés, en cas d'annulation de votre trajet. En cas de retard, ces règles sont les mêmes. C'est le contrat qui pourra prévoir ou non la possibilité d'être indemnisé.

- **En cas d'empêchement ou en cas de retard, est-il possible d'annuler ma réservation ?**

Si vous tombez subitement malade et ne pouvez honorer votre réservation réalisée depuis une plateforme, des frais sont généralement conservés à titre de dédommagement. Le montant conservé dépend de la date de votre demande d'annulation : plus la date du déplacement est proche de celle de votre annulation, plus le montant retenu est important. Là aussi, en cas de retard, ces règles sont les mêmes. C'est le contrat qui pourra prévoir ou non la possibilité

d'être indemnisé. Vérifiez les conditions générales de votre contrat pour déterminer précisément les montants retenus.

- **Que se passe-t-il en cas d'infraction routière ?**

Les poursuites sont dirigées à l'encontre du conducteur en cas d'interpellation physique ou du titulaire du certificat d'immatriculation si l'infraction a été relevée à la volée ou à l'aide d'un appareil automatisé. Le passager majeur pourra être poursuivi pour le non-port de la ceinture de sécurité et se voir sanctionner par une amende de 135 euros.

La question des assurances

En cas de covoiturage, le véhicule doit être couvert au minimum par une assurance "Responsabilité Civile" (RC).

- **Côté conducteur**

Si vous proposez de covoiturer et que vous réclamez des frais supérieurs à ceux correspondant aux coûts de transport à votre passager, votre assurance RC ne pourra être actionnée en cas de sinistre. En effet, votre prestation serait considérée comme "commerciale" et vous auriez dû avoir souscrit une assurance responsabilité professionnelle.

Si vous envisagez pendant le trajet de confier la conduite du véhicule à une autre personne, assurez-vous d'être couvert par la garantie "prêt de volant" et vérifiez si une éventuelle franchise est prévue. Pensez également à vous assurer que les trajets "domicile/travail" sont effectivement couverts si le covoiturage s'opère avec des collègues. Par ailleurs, en cas de sinistre responsable, les dommages corporels du conducteur ne seront couverts que si vous disposez de la garantie du conducteur. Vérifiez précisément les termes de votre contrat d'assurance si vous souhaitez proposer un trajet à un passager et ainsi être certain d'être couvert en toute situation.

NOUVEAU

Certains sites proposent une gestion libre et gratuite du covoiturage. À l'instar de covoiture-libre.fr qui estime que la valeur créée par les utilisateurs en covoiturant, comme conducteurs ou passagers, doit revenir aux utilisateurs. Le site ne prélève aucune commission sur les trajets et c'est grâce aux bénévoles que l'animation de la plateforme est possible.

- **Côté passager**

En cas d'accident corporel, les dommages subis par le ou les passagers seront pris en charge au titre de la garantie RC du véhicule. Si le conducteur n'a pas souscrit un tel contrat, les dommages feront l'objet d'une prise en charge par le Fonds de Garantie Automobile. La prise en charge des dommages du passager peut être réduite en cas de mauvais comportement ou attitude délictueuse ayant participé à causer le sinistre.

- **Covoiturage et accident de travail**

Le Code de sécurité sociale indique que "l'accident survenu à un salarié [...] pendant le trajet aller-retour entre la résidence principale [...] et le lieu de travail est considéré comme un accident de travail". Ce trajet peut ne pas être le plus direct lorsque le détour effectué est rendu nécessaire dans le cadre d'un covoiturage régulier.

Article paru dans la revue L'Automobiliste éditée par l'Automobile Club Association.

ASSURANCE AUTO CRÉDIT MUTUEL

Le Crédit Mutuel vous propose d'adhérer au service de son partenaire L'Automobile Club Association dans le cadre de ses assurances auto⁽¹⁾. Vous accéderez notamment à des stages de récupération de points, de remise à niveau du code de la route et de prévention. Renseignez-vous auprès de votre conseiller.



(1) L'ensemble des offres et services proposé est soumis à conditions dont le détail vous sera précisé en Caisse de Crédit Mutuel.

→ RESSOURCES HUMAINES

Les casques de réalité virtuelle s'échappent du monde des loisirs pour entrer de plain-pied en entreprise comme outils de formation.



Gettyimages

La réalité virtuelle, futur lieu de formation

Intégration à l'entreprise, découverte des métiers, formations par mises en situation... les champs d'application de la réalité virtuelle s'adaptent à merveille aux missions de gestion des ressources humaines. Il faut dire que cette immersion sonore et visuelle dans tous les univers possibles traduit mieux que toute autre technique ou discours, la réalité d'une entreprise ou d'un métier.

Intégration virtuelle

Imaginez la visite de votre nouvelle entreprise depuis n'importe quel endroit du monde ou la rencontre avec vos nouveaux employeurs, un casque sur les yeux et les oreilles. Dès le premier jour, vous voilà plongé dans votre nouvel univers professionnel, dans toutes ses dimensions. Bien plus efficace et plus réaliste qu'un livret d'accueil, qu'un film regardé depuis son ordinateur ou même que certains discours de bienvenue ! Non seulement l'expérience est valorisante pour l'image de l'entreprise, mais elle permet en plus de gagner du temps dans la transmission et la perception de sa culture.

Une aide au recrutement

En amont de l'accueil en entreprise, la réalité virtuelle peut aussi aider au recrutement pour valider que vos

futures tâches ou conditions de travail vous conviennent parfaitement. Par exemple, la British Army a créé plusieurs expériences en réalité virtuelle pour tester ses nouvelles recrues dans les conditions d'une mission et Pôle emploi déploie des dispositifs en réalité virtuelle pour vous faire tester les métiers grâce à l'immersion.

Les bons gestes métiers

Dans les secteurs les plus pointus, la pratique n'est pas nouvelle : Manpower utilise la réalité virtuelle comme outil de prévention des risques sur les chantiers, en simulant des accidents graves, Boeing entraîne ses pilotes grâce à la réalité virtuelle et la NASA fait de même avec ses astronautes. Mais elle progresse aujourd'hui dans la formation de tous les métiers techniques, puisqu'elle permet de répéter autant que nécessaire les gestes métiers complexes, précis, techniques, sans aucune prise de risque. Dans ce type de formation, le casque de réalité virtuelle est associé à des manettes permettant de porter, de déplacer, d'activer des éléments en 3D.

Acquérir le savoir-être

Autre atout considérable de la réalité virtuelle en formation, elle aide aussi à

adopter les bons comportements pour gérer par exemple des situations sensibles avec des clients, et développer le savoir-être dans tous les métiers de services. Cerise sur le gâteau : les neurosciences tendent à prouver que ces techniques de formation sont plus efficaces pour l'apprentissage grâce à l'immersion, à l'expérimentation, à l'interaction et au côté ludique de la mise en scène.

Démocratisation annoncée

Ce nouveau mode d'apprentissage n'est qu'à ses débuts et ses applications se multiplient chaque jour. Il a le vent en poupe dans les entreprises, car il fait sauter la barrière des risques et la barrière géographique, mais aussi parce qu'il gagne du temps dans la formation, la qualification ou la recherche d'emploi. Une évolution virtuelle vitale quand on sait que 85 % des emplois de 2030 n'existent pas encore⁽¹⁾ ! Une révolution qui ne restera pas cantonnée aux grands groupes, puisque d'après une récente étude française⁽²⁾, 39 % des entreprises de taille intermédiaire et des PME sont intéressées par la réalité virtuelle.

(1) Rapport de Dell et l'institut pour le futur. (2) Etude Xerfi.

→ FAITES VOS JEUX

LES MOTS FLÉCHÉS

| | | | | | | | | | |
|---|--------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| ARRIVE AVEC UNE CERTAINE CLASSE ! | REPREND DES LA RENTRÉE | CAFÉS OÙ ON MANGE FAIT LEVER LE VERRE | VILLE D'ESPAGNE SUIVI DE 3 POINTS | PILOTE DE LIGNES EN PLUS | MARCHE MAL CÉSIMUM | LOGARITHME NATUREL | MARATHONIEN BELGE | DANS LA TÊTE DIVINITÉ | RESTE DONC PARFOIS PRIMAIRE |
| CELA EST MIEUX | | | | | | | | | USURPERAS |
| | PRÉCÈDE LA RENTRÉE | | | BOÎTE À OUVRAGE DES LA RENTRÉE | | | FAMILLE VENITIENNE UNION | | |
| POUR ÊTRE REPOSÉ À LA RENTRÉE | | | | | TRAVAILLE DU NEZ | PETIT COURS PRASÉODYME | | LIE RENVERSÉE DOUX NECTAR | |
| | | PRÉNOM MASCULIN | HOMME DISTINGUÉ | | ANNONCE LA RENTRÉE SCOLAIRE | | | | |
| CHARS | | | | | | | LE CRÉDIT MUTUEL 2018 | PARTIRA FAMEUX FOOT-BALLEUR | LE CRÉDIT MUTUEL 2018 |
| TRAVAILLE AUSSI AVEC CLASSE ! | | PRÉNOM FÉMININ BAR | A SON GOLFE | TU ES, TOUT RETOURNÉ ! | TRUCIDAS SOUVENT AVANT LES AUTRES | | | | |
| MÉTRAGE | | | | | | MONSTRE CÉLEBRE | ORIFICES DE CONDUITS | | |
| UN SACRÉ PATRON | | | | | | | | | |
| DEVANT LE PÈRE ET LE FILS | POUR LA RENTRÉE DU PETIT MONDE | | | | | | | | ÊTRE DIFFÉRENT |
| | FAIT UN TAS NÉGATION | | | RESTE DONC ETAIN | CHEVAL VAPEUR | FAIT UN ARTICLE | SUIT LE DOCTEUR INITIALES ROYALES | LONG TEMPS C'EST UN PLUS | |
| ÉLÈVES QUI RESTENT À L'ÉTUDE DES LA RENTRÉE | | | | | NOUVELLE À LA RENTRÉE SCOLAIRE | | | LE MEILLEUR CARRÉ | |
| ATTACHE | | | COURS SUPÉRIEURS | | | | | | LE CRÉDIT MUTUEL 2018 |

LES SUDOKUS

Une grille de Sudoku est composée de 9 carrés de 9 cases soit 81 cases. Le but du jeu est de parvenir à inscrire tous les chiffres de 1 à 9, sans qu'ils se répètent, dans un ordre quelconque dans chaque ligne, dans chaque colonne et dans chaque carré de neuf cases. À vous de jouer !

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|--|---|
| 6 | 1 | | 7 | | 4 | | | 9 |
| | | 8 | 6 | 3 | 1 | 7 | | |
| | 5 | | | | | | | 6 |
| | | 2 | 7 | 5 | 8 | 6 | | |
| | | 4 | | | | 8 | | |
| | | 6 | 1 | 2 | 4 | 3 | | |
| | 3 | | | | | | | 4 |
| | | 7 | 5 | 4 | 9 | 2 | | |
| 2 | 5 | | 1 | | 9 | | | 7 |

FACILE

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | 2 | 8 | 9 | | | |
| 1 | 2 | | | 7 | | | 6 | 9 |
| | | 7 | | | | 3 | | |
| | | | 1 | 9 | 3 | | | |
| 3 | 1 | | | | | 6 | | 8 |
| | | | 8 | 6 | 2 | | | |
| | | 2 | | | | 8 | | |
| 6 | 3 | | | 2 | | | 4 | 1 |
| | | | 6 | 4 | 5 | | | |

MOYEN

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 7 | 3 | 2 | | | | | |
| | | 4 | | | 8 | 3 | | |
| | 2 | 9 | | | | | | 4 |
| | 3 | | | 5 | 6 | | | |
| 1 | 2 | | | | 9 | | 7 | |
| | | 6 | 4 | | | | 3 | |
| 8 | | | | | 9 | | 7 | |
| | | 3 | 1 | | | 2 | | |
| | | | | 4 | 3 | | 9 | |

DIFFICILE

SOLUTIONS

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| S | S | I | T | S | I | N | L | I | E |
| S | A | S | S | C | L | A | S | E | N |
| R | E | S | E | S | A | M | A | S | T |
| E | L | E | R | N | E | M | A | T | E |
| S | M | E | A | T | S | U | N | S | L |
| I | R | A | | | | | | | |
| E | M | B | R | E | L | S | K | N | T |
| L | U | R | A | N | C | E | S | T | V |
| P | A | R | A | I | N | E | S | T | A |
| C | R | E | N | T | R | E | S | C | O |
| E | C | N | I | T | S | I | E | N | T |

Mots Fléchés

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 6 | 9 | 1 | 2 | 7 | 5 | 4 | 3 | 8 | 9 |
| 6 | 9 | 4 | 3 | 1 | 8 | 7 | 2 | 5 | 6 | |
| 3 | 8 | 1 | 5 | 2 | 6 | 9 | 4 | 7 | 3 | |
| 7 | 6 | 4 | 9 | 2 | 1 | 3 | 5 | | | |
| 1 | 5 | 2 | 8 | 3 | 6 | 9 | 4 | 7 | 2 | |
| 4 | 3 | 6 | 7 | 1 | 5 | 6 | 9 | 4 | 7 | |
| 3 | 2 | 8 | 9 | 5 | 1 | 7 | 6 | 4 | | |
| 5 | 9 | 4 | 6 | 7 | 8 | 3 | 1 | 2 | | |
| 6 | 7 | 1 | 3 | 2 | 4 | 5 | 8 | 9 | | |

DIFFICILE

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 7 | 2 | 3 | 7 | 4 | 5 | 2 | 4 | 5 | 2 | 3 | 7 |
| 8 | 1 | 9 | 6 | 4 | 4 | 5 | 2 | 3 | 7 | | |
| 6 | 3 | 5 | 7 | 2 | 8 | 9 | 4 | 1 | | | |
| 4 | 7 | 2 | 9 | 3 | 1 | 8 | 5 | 6 | | | |
| 7 | 5 | 4 | 8 | 6 | 2 | 1 | 9 | 3 | | | |
| 3 | 9 | 1 | 4 | 5 | 7 | 6 | 2 | 8 | | | |
| 2 | 8 | 6 | 1 | 9 | 3 | 4 | 7 | 5 | | | |
| 9 | 4 | 7 | 5 | 1 | 6 | 3 | 8 | 2 | | | |
| 1 | 2 | 8 | 3 | 7 | 4 | 5 | 6 | 9 | | | |
| 5 | 6 | 3 | 2 | 8 | 9 | 7 | 1 | 4 | | | |

MOYEN

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|--|--|--|
| 2 | 4 | 5 | 3 | 1 | 6 | 9 | 8 | 7 | | | |
| 8 | 6 | 7 | 5 | 4 | 9 | 2 | 1 | 3 | | | |
| 1 | 3 | 6 | 2 | 8 | 7 | 5 | 4 | 9 | | | |
| 9 | 6 | 8 | 1 | 2 | 4 | 3 | 7 | 5 | | | |
| 5 | 7 | 4 | 9 | 6 | 3 | 8 | 2 | 1 | | | |
| 3 | 1 | 2 | 7 | 5 | 8 | 6 | 9 | 4 | | | |
| 7 | 5 | 3 | 4 | 9 | 2 | 1 | 6 | 8 | | | |
| 4 | 6 | 8 | 6 | 3 | 1 | 7 | 5 | 2 | | | |
| 6 | 2 | 1 | 8 | 7 | 5 | 4 | 3 | 9 | | | |

FACILE

Sudokus